

# MAISON NEEL

Réaménagement de la maison NEEL  
Rue de Ranspach  
68470 HUSSEREN-WESSERLING

## MAITRE D'OUVRAGE:

Communauté de  
Communes de Saint-Amarin  
70, rue Charles de Gaulle  
68550 SAINT-AMARIN

## **C.C.T.P. - DEVIS DESCRIPTIF**

### **08 – CHAPES**

Entreprise :  
(Cachet)

Date : **13 Novembre 2018**  
Modification n°1 le : **06 Septembre 2019**

#### **ARCHITECTE :**

**Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG**  
9, quai de Rotterdam 68110 ILLZACH  
☎ 03.89.42.43.79 Fax 03.89.43.17.43

#### **ECONOMISTE :**

**B.E. DENIS EURL**  
5, rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE  
☎ 03.89.33.18.80 Fax 03.89.33.18.81

## 0 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

### 0-1 OBJET DU PRESENT DEVIS

Le présent devis descriptif a pour objet de définir les travaux du lot : **08 – CHAPES** en vue du réaménagement de la maison NEEL pour le compte de Communauté de Communes de Saint-Amarin.

### 0-2 CONDITIONS D'EXECUTION

Tous les travaux ci-après indiqués devront être exécutés suivant les règles de l'art. Dans tous les cas, les matériaux et leur mise en œuvre devront répondre aux prescriptions des normes AFNOR (R.E.E.F.) des D.T.U. et du C.S.T.B. ou à défaut aux prescriptions des fabricants.

Le présent devis n'est pas limitatif.

L'entrepreneur devra prévoir tout ce qui est nécessaire au complet achèvement de son entreprise. IL sera tenu de se conformer aux instructions qui lui seront données par le Maître d'œuvre, au cours des travaux.

Les ouvrages qui ne seraient pas nommément précisés au devis descriptif, mais qui seraient figurés sur les plans ou qu'il serait indispensable d'exécuter, font partie intégrante des prestations de l'entrepreneur.

Il est précisé que les ouvrages à prévoir devront comprendre toutes les dépenses de fournitures, transports, transformations, pertes, mise en œuvre, frais généraux, bénéfiques, taxes etc...

Les devis descriptifs des autres corps d'état pouvant être consultés chez le Maître d'œuvre, l'entrepreneur du présent lot ne pourra se prévaloir du manque de renseignements concernant toutes les sujétions rencontrées au cours des travaux, ou d'omission dans son étude.

L'entreprise devra se rendre compte sur place de l'état existant et des conditions d'exécution et tenir compte de toutes les sujétions, car aucun supplément ne sera admis ultérieurement.

### 0-3 INSTALLATION DE CHANTIER

Seront à la charge de chacun des lots, les installations de chantier propres de l'entreprise, lui permettant l'exécution de ses travaux.

### 0-4 NETTOYAGE DU CHANTIER

Les entrepreneurs sont tenus de laisser propre le chantier en permanence. De plus après exécution des travaux, l'entrepreneur devra le nettoyage complet de ses ouvrages.

Si l'entreprise n'effectue pas les nettoyages demandés il sera fait appel à une entreprise extérieure aux frais de l'Entreprise concernée.

## 0-5 VERIFICATION DU DEVIS QUANTITATIF

Il est rappelé que le prix remis par l'entrepreneur est un prix global et forfaitaire.

Les quantités sont données à titre indicatif.

Il appartient à l'entrepreneur de vérifier celles-ci et de tenir compte dans son offre des éventuelles erreurs ou omissions relevées dans ce D.C.E.

Aucune réclamation ne sera admise après signature du marché.

## 0-6 TROUS SCELLEMENTS RACCORDS

Les trous de pattes à scellement ou analogues seront exécutés par le corps d'état intéressé.

Les trous et saignées à exécuter dans les maçonneries autres que celles en béton seront toujours à la charge du corps d'état intéressé par ses ouvrages.

Les scellements, rebouchements, calfeutrements, seront exécutés par le corps d'état intéressé par ses ouvrages.

Ces rebouchements seront en défoncé de 5 mm sur le nu fini des ouvrages.

Les raccords d'enduit sur ces scellements, rebouchements ou calfeutrements seront exécutés :

- ceux sur enduit ciment par le maçon
- ceux sur enduit plâtre par le plâtrier

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°08 CHAPES

**NOTA:** L'entreprise devra se rendre compte sur place des travaux à effectuer.

L'ensemble selon normes PMR.

L'ensemble selon plans de détails de l'Architecte.

L'entretien régulier des installations communes de chantier sont à la charge du lot DEMOLITION/GROS-OEUVRE et comprennent : le nettoyage périodique, le renouvellement des consommables, les avances de paiement des consommations d'énergie, les réparations, etc..., mais refacturer au prorata.

### 1 RAVOIRAGE

#### 1.1 1 Ravoirage de 10 cm

Fourniture et pose d'un ravoirage ciment de 10 cm d'ép. pour enrobage des canalisations, compris coffrage sur trémiss et toutes sujétions.

Localisation

Partie existant de la salle commune

Vestiaires Femme.

### 2 ISOLATION THERMIQUE

#### 2.1 1 Isolation 60 mm

Fourniture et pose d'un isolant thermique en polyuréthane projeté sous chape à faible compressibilité ép. 60 mm R= 2.70 m<sup>2</sup>.K/W ou équivalent, compris réservations, ponçage et toutes sujétions de réalisations.

### 3 CHAPE CIMENT TRADITIONNELLE

#### 3.1 1 Chape ciment de 6 cm d'ép.

Fourniture et pose d'une chape ciment de 6 cm d'ép. env., compris armatures TS incorporées, joints de dilatation nécessaires, film polyane et relevés périphériques, compris coffrage sur rive de plancher, réservations nécessaires et toutes sujétions.

**Finition parfaitement lissée, prêt à recevoir un revêtement de sol.**